

**Le Soleil, mercredi 4 avril 2007**

## **CHANTIER MARITIME VERREULT**

Le mercredi 04 avril 2007

CHANTIER MARITIME VERREULT

### **Mgr Bertrand Blanchet appelle les deux parties à s'entendre**

**Carl Thériault**

Collaboration spéciale

RIMOUSKI —L'archevêque de Rimouski, Mgr Bertrand Blanchet, lance un appel aux parties syndicale et patronale dans le face-à-face qui met en péril le chantier maritime Verreault de Les Méchins en Gaspésie mais aussi la communauté chrétienne de ce village de 1200 citoyens.

Dans une lettre envoyée au syndicat des travailleurs du chantier maritime, l'évêque de Rimouski estime que tout doit être mis en œuvre, dans un esprit de compromis des deux parties, pour éviter la fermeture de l'entreprise.

L'impasse dans les négociations inquiète vivement Mgr Blanchet qui souligne l'importance de cette PME dans l'économie du nord de la Gaspésie déjà fragilisée.



L'archevêque de Rimouski, Mgr Bertrand Blanchet, souhaite que des personnes crédibles dans leur milieu tentent de convaincre les gens de l'impact socio-économique du chantier.  
*Photo crédit*

« Nous sommes tout à fait d'accord avec la position de l'archevêque de Rimouski qu'il faut négocier et que la négociation doit être l'objet de compromis de part et d'autre. C'est une occasion de faire revenir les parties à la table de négociation. Mais pour négocier, il faut être deux. On a de la difficulté à avoir la deuxième partie qui est l'employeur » a commenté Mario Guertin, conseiller syndical auprès du syndicat du chantier maritime au Conseil central du Bas-Saint-Laurent (CSN).

Une autre lettre a été acheminée à l'employeur par Mgr Blanchet. Le Soleil a logé depuis lundi plusieurs appels au bureau de la présidente du chantier, Mme Denise Verreault mais ces appels sont demeurés sans réponse.

Mgr Blanchet, qui a été évêque de Gaspé de 1973 à 1993 avant d'être nommé archevêque de Rimouski, a fait partie des leaders gaspésiens qui ont, à diverses reprises, manifester leur impatience face à la décroissance économique des régions en participant, entre autres, au grand ralliement gaspésien et madelinot à Chandler au début des années 1990.

L'actuelle confrontation syndicale-patronale a fait perdre le contrat du brise-glace de la Garde côtière, le Pierre-Radisson, le syndicat refusant de signer une lettre d'entente demandée par la partie patronale qui ne voulait pas « négocier avec un couteau sous la gorge. » en négociant préalablement quelques clauses.

Le processus de conciliation, en cours depuis quatre mois, n'a donné aucun résultat. Les travailleurs ont quitté le chantier le 22 janvier pour terminer un dernier contrat. La convention collective de l'entreprise est échue depuis le 31 octobre. A deux reprises, les syndiqués ont rejeté, en assemblée générale, à 94 % et à 98 % des offres globales finales déposées par l'employeur. Il y a un an, un syndicat affilié à la CSN a remplacé un syndicat international de marins.